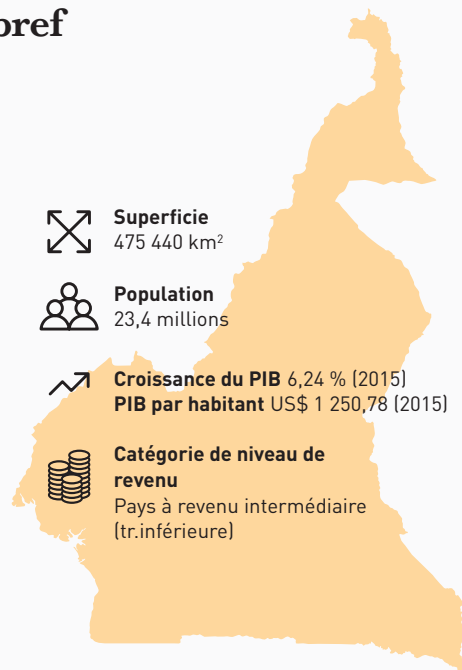




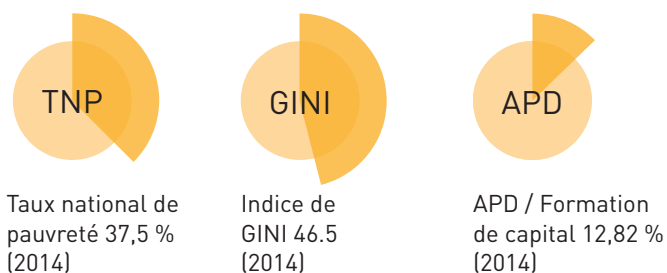
1. Contexte du pays

Alors que le Cameroun, malgré la grande diversité de sa population, bénéficie depuis longtemps d'un climat de paix, il se trouve à présent confronté à une situation de plus en plus problématique dans les régions du Nord qui sont affectées par l'instabilité qui règne dans les États voisins, à savoir le Tchad, la République centrafricaine et le Nigéria. Cette situation a généré environ un demi-million de réfugiés et de personnes déplacées dans le pays. Sur le plan économique, le Cameroun connaît depuis plus de 10 ans une croissance économique de l'ordre de 4 % à 5 %, mais la pauvreté n'a que faiblement diminué depuis 2001 (de 40 % à 37,5 % en 2014) et la proportion de pauvres des régions rurales, qui vivent principalement dans les deux régions du Nord, est passée de 52 % en 2001 à 56,8 % en 2014. L'insécurité qui règne au Nord et la chute des cours du pétrole (40 % du total des revenus) ont pesé sur le budget national, ce qui a été accentué par les niveaux élevés de la dette extérieure consécutifs à de lourds investissements en infrastructure. L'insécurité a aussi des incidences sur les activités pastorales, le commerce et le secteur du tourisme. Le fait d'atténuer ces risques permettra au Cameroun de poursuivre le développement des industries non liées au pétrole et du secteur tertiaire, qui sont les principaux moteurs de la croissance économique, les télécommunications, les transports et les services financiers étant des filières particulièrement dynamiques. Les principaux partenaires au développement du Cameroun sont la France, la Banque mondiale, l'Allemagne et la Banque africaine de développement.

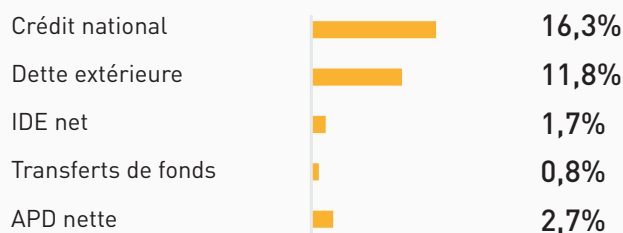
En bref



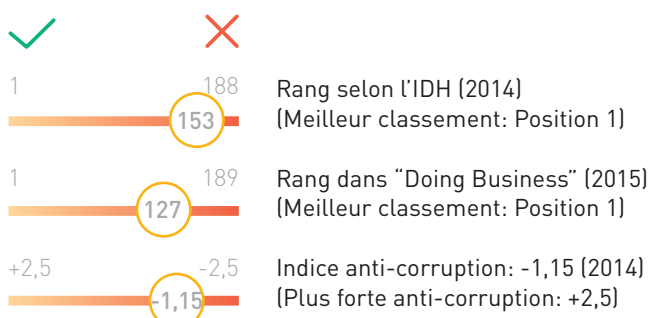
Indices clés de développement :



Ressources (% Produit intérieur brut)



APD par habitant US\$ 37,43 (2014)



Défis majeurs de développement

Le Cameroun est doté de nombreuses ressources naturelles, notamment du pétrole et du gaz, des essences de bois précieux, des minerais ainsi que des produits agricoles tels que le café, le coton, le cacao, le maïs et le manioc. Cela étant, outre les graves difficultés entraînées par la situation extérieure, le pays pâtit d'un déficit de gouvernance (qui se manifeste au travers de la corruption et de la difficulté d'entreprendre des affaires). Le développement du pays s'en trouve affecté, tout comme sa capacité à attirer les investissements, à exporter des produits agricoles et à poursuivre son urbanisation de façon à entraîner des retombées positives pour les zones rurales par le biais d'un accroissement de la demande de biens de consommation, des transferts et des possibilités d'emploi.

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

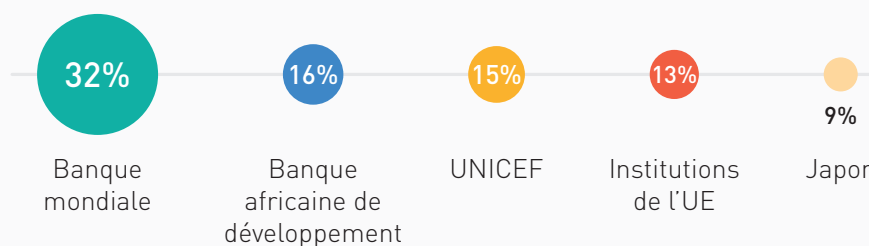
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Le Cameroun a adopté en 2009 une vision de développement à long terme (la « Vision 2035 »), sur laquelle repose une stratégie nationale de développement pour la période 2010-2015 intitulée Stratégie pour la croissance et l'emploi (SCE) et qui comprend sept stratégies sectorielles. Le gouvernement dispose d'un

cadre budgétaire à moyen terme, chaque ministère élaborant son propre cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) qui se trouve ensuite intégré au programme budgétaire national. Les partenaires au développement participent à l'élaboration de la SCE et des CDMT sectoriels, mais la finalisation du

budget soumis au parlement appartient au gouvernement. Une collaboration est également en cours avec les partenaires au développement en vue d'intégrer les objectifs de développement durable aux stratégies et aux plans sectoriels.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



Participation au suivi 2014



Existence d'une politique nationale de coopération

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

La version 2012 du Document de stratégie de partenariat pour le développement (DSPD) a été adoptée sur le plan technique, mais doit toujours être entérinée par les hauts responsables politiques pour pouvoir servir de cadre de référence en matière de gestion de la coopération au développement. Dans l'intervalle, le DSPD peut être consulté en ligne à l'adresse suivante www.minepat.gov.cm. Les initiatives des partenaires au développement (le SGIA, l'adhésion à l'IITA, les interventions hors CAD et les autres sources de financement telles que la coopération Sud-Sud) sont suivies et gérées par le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), par le biais de la base

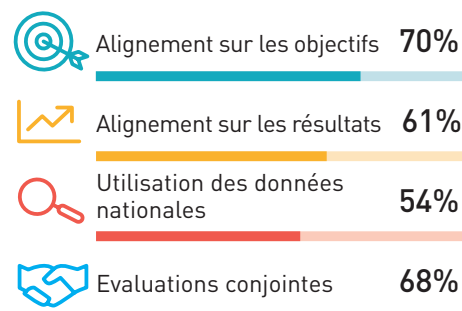
de données sur l'aide au développement, ainsi que par le Ministère des finances, au moyen de la base de données de la Caisse autonome d'amortissement. Les informations relatives au suivi des contributions des organisations de la société civile (OSC) et des fondations sont gérées par le MINEPAT, le Ministère des relations extérieures et d'autres ministères tels que celui de la santé. Le suivi des transferts de fonds et des financements au titre de l'IDE est assuré par le Ministère des finances au moyen de la balance des paiements. Le budget de l'État est suivi et géré par le Ministère des finances (Direction générale du trésor et Direction générale du budget).

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

Le taux d'alignement sur les objectifs ne s'élève qu'à 70 % du fait du non-alignement de la France, qui dispose d'un important portefeuille de projets validés au cours de l'année de référence. L'alignement sur les indicateurs de résultats et les systèmes de suivi semble être variable pour l'ensemble des institutions et aucune tendance particulière ne se dégage, que

ce soit sur le plan bilatéral ou multilatéral. La Banque africaine de développement, l'UNICEF, le Japon et la République de Corée font partie des partenaires qui donnent le plus satisfaction en la matière. Parmi les projets pour lesquels cela est prévu, 68 % bénéficieront d'une évaluation finale, réalisée conjointement par le gouvernement et les partenaires concernés.

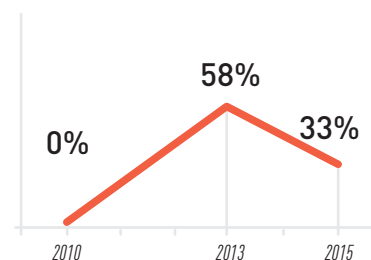


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

Aucun partenaire au développement n'a dépensé ses fonds tel que prévu au budget (le Japon en a dépensé 77 %), mais la France, la République de Corée et l'UE ont dépensé des fonds non programmés à hauteur de 98 %, 66 % et 35 % de leurs versements prévus. De plus, les taux de la coopération au développement inscrite au budget varient

considérablement selon les années, à savoir de 0 % en 2010 à 58 % en 2013 et 33 % en 2015. Ces fortes variations au fil des années et selon les différents partenaires laissent penser que le gouvernement aurait tout intérêt à se montrer plus ferme vis-à-vis de ses partenaires.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

Dans l'ensemble, l'utilisation des systèmes nationaux est passée de 26 % en 2013 à 40 % en 2015. Cela est essentiellement dû à la forte hausse en matière d'utilisation des règles et procédures applicables au budget et aux achats. Ces progrès sont en grande partie imputables à la Banque africaine de développement et à la Banque mondiale, et

dans une moindre mesure au Japon, à la France et à l'OMS. En revanche, l'indice EPIN, à 3, est toujours le même depuis 2010 et le déliement de l'aide stagne lui aussi à un taux de 87 %. Ces résultats sont comparables à ceux observés en matière d'évolution des versements prévus au budget. Le Gouvernement camerounais invite tous les partenaires au développement

à adopter une attitude plus cohérente et plus responsable et à accompagner les efforts déployés par le pays pour harmoniser et coordonner l'aide extérieure en ayant recours aux systèmes nationaux. Il conviendrait que cet effort s'accompagne d'un renforcement des capacités en faveur des systèmes en question.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	62% ▲	25% ▶	24% ▶	49% ▲		
INDICATEURS 9A ET 10.					3 ▶	87% ▶

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Le gouvernement associe les OSC aux consultations nationales portant sur les orientations stratégiques du pays, mais toujours à l'échelon central et sans que cela soit systématique. Des échanges institutionnels ont lieu à l'échelon local comme à l'échelon central, mais ils se limitent à des questions administratives et ne concernent pas les aspects opérationnels. Le renforcement des capacités est réservé aux aspects techniques des projets de coopération. Les efforts déployés en faveur de la transparence et de la responsabilité sont plutôt entrepris de façon ponctuelle et locale par les réseaux régionaux ou thématiques, ou bien par des organisations indépendantes. La

communication des informations financières n'est pas d'usage et ne se produit que dans le cadre d'accords contractuels passés avec le gouvernement ou certains partenaires au développement. Ces derniers sont très attachés à encourager la participation des OSC à leurs programmes et à mettre en avant l'efficacité du financement public du développement auquel ils contribuent dans le respect des principes de Busan, et ils encouragent le gouvernement à faire de même. La liberté d'association et les instruments juridiques connexes ont été mis en place afin d'encadrer les activités des OSC (Lois 90/053 et 99/014), enregistrées au niveau départemental. Cet environnement

n'est cependant pas suffisamment régulé pour permettre une facilité d'accès au financement ou pour éviter que certains groupes d'intérêt ne soient victimes de discrimination. Le secteur privé collabore avec le gouvernement, mais surtout en ce qui concerne les multinationales ou le secteur bancaire national, du côté du patronat. Le gouvernement est davantage disposé à réguler le secteur privé qu'à promouvoir ses intérêts et à répondre à ses sollicitations. Les partenariats public-privé restent par conséquent limités et les échanges, notamment par le biais du Cameroon Business Forum, ne vont pas au-delà des généralités.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

Il existe une politique nationale en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ainsi qu'un comité de l'égalité des sexes au sein du Ministère des finances qui est expressément chargé du suivi des questions de genre dans le budget de l'État. L'État consacre 10 % du budget à la promotion de l'égalité des sexes. Le chef de l'État a recommandé de tenir compte de la question du genre dans la préparation des propositions budgétaires par secteurs. La liaison avec

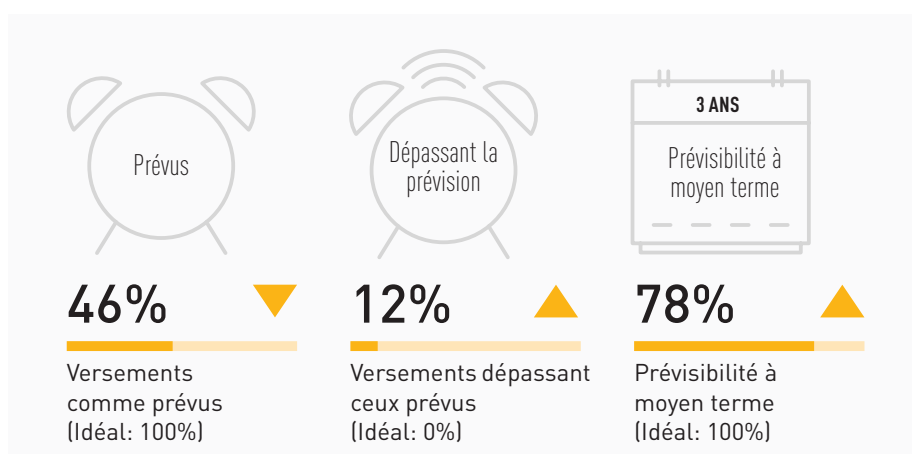
les ministères sectoriels sur ce sujet est toutefois insuffisante. Par ailleurs, quasiment aucune évaluation ou étude d'impact ne sont menées et les rapports sont rarement mis à disposition du public. Il existe des responsables des questions sexospécifiques dans chacun des ministères, et une étude est en cours pour dresser une liste d'indicateurs en vue d'améliorer le suivi de la question de la parité dans le pays. D'autres activités sont actuellement menées, comme l'élaboration

d'un plan d'action intersectoriel en faveur de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes par secteur ; la sensibilisation à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le processus budgétaire ; et la mise sur pied de commissions mixtes et de cadres de coopération en faveur du partage des connaissances, du suivi et de la promotion des questions liées au genre.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

La prévisibilité annuelle a continué de se dégrader, passant de 68 % en 2013 à 58 % en 2014 et à 46 % en 2015, les versements excédentaires augmentant de 0 % à 12 %. En revanche, le taux à 3 ans a fortement progressé pour atteindre 78 % en 2015, contre seulement 60 % en 2013. En dehors du Japon, de l'Allemagne et des organismes de l'ONU, qui prévoient des versements annuels à un taux supérieur à 82 %, les performances des autres partenaires sont très médiocres. Sur trois ans, en dehors du Japon, de la France et des institutions financières internationales, les taux de prévisibilité sont assez faibles. Ces taux sont aussi très variables d'un partenaire à l'autre et selon les années.



Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

En l'absence d'une politique de coopération au développement en tant que telle, les engagements internationaux et les forums sur l'efficacité de l'aide permettent tout de même d'orienter les activités liées à la coopération au développement. Le Cameroun a participé à l'enquête de suivi de 2013-2014 du Partenariat mondial sur l'efficacité du financement public du développement. Un comité mixte État-partenaires a été mis sur pied, coprésidé par le

MINEPAT et le PNUD, et regroupe l'ensemble des partenaires intervenant au Cameroun. Des évaluations conjointes des partenariats sont régulièrement menées au niveau bilatéral ainsi qu'entre le gouvernement et l'ensemble des partenaires au développement. Ces réunions sont organisées conjointement par le Ministère de l'économie et les représentants des partenaires (les ambassadeurs ou les responsables des organismes de coopération).

Il est tenu compte de ces réunions de suivi dans le budget-programme du MINEPAT ainsi que dans les stratégies de partenariat du pays. Ces réunions d'examen entre le gouvernement et l'ensemble du panel des partenaires au développement se tiennent tous les deux ans depuis 2012. Elles ont été établies sur le plan technique par le groupe de travail chargé de la Déclaration de Paris au Cameroun.

Priorités nationales pour l'avenir

“

Le gouvernement a mis au point un plan d'action en 2015-2016 en vue d'harmoniser le partenariat en faveur du développement au Cameroun. Il vise en particulier à assurer une meilleure gestion de la coopération au développement au niveau sectoriel ainsi qu'au sein des finances publiques en vue de faciliter l'utilisation des systèmes nationaux par les partenaires au développement.

Les résultats du Partenariat mondial démontrent que le gouvernement doit adopter une démarche plus ferme vis-à-vis de ses partenaires de façon à renforcer la transparence de l'aide ainsi que les systèmes d'audit et les mécanismes de rapports financiers. Il est également important de renforcer le rôle des coordonnateurs nationaux pour éviter les malentendus au cours de l'enquête.

Les principales observations adressées aux participants de la deuxième réunion de haut niveau sont les suivantes :

- Il convient de revoir les indicateurs de façon à ce qu'ils correspondent non seulement aux objectifs de développement durable, mais qu'ils tiennent aussi compte de toutes les interventions hors CAD et des financements au titre de la coopération Sud-Sud (Chine, Inde, etc.).
- Il y a lieu de renforcer les capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données aux niveaux national et régional, et de mettre en place un mécanisme de suivi permanent au plan national.
- Les partenaires au développement doivent pour leur part accroître la prévisibilité de la coopération au développement.
- Il importe qu'ils aient recours aux systèmes nationaux et qu'ils simplifient leurs procédures afin d'accroître le montant des versements des ressources extérieures.
- Il faut qu'ils aident le gouvernement à repérer les différents types de ressources extérieures, notamment en ce qui concerne l'appui technique et financier aux OSC et aux collectivités locales.
- Ils doivent respecter l'engagement consistant à consacrer 0,7 % du PIB à l'aide au développement.

”

Njie Thomas Kinge, Coordonnateur national

Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, Gouvernement du Cameroun

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et, pour la section consacrée au Contexte du pays, à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.